

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 08 avril 2025

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Présents

A. SECULA, JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, S. MAZAS, F. ESTEVES, M.J. SCHIFANO, C. PAVAILLER, C. CLERGEAU, A. TAHRI, JF. MULLER, D. DOUMERC, RM MARTINEZ FUENTE, O. RACAUD, JC. LAPASSE, H. DUTKO.

Date de la convocation

02/04/2025

Absents excusés

C. ROMERO, A. CIERCOLES, M. PLANA, E. UMUTESI, JC. MALTHE, S. PRADELLES, C. SCHIFANO, ME. ORRIT RAYSSAC, I. CERE

Date d'affichage

03/04/2025

Pouvoirs

C. SCHIFANO à MJ. SCHIFANO | JC. MALTHE à C. PAVAILLER

Objet de la délibération n° 19-2025

Finances Locales – Aménagement du carrefour du SDIS – Signature de la convention avec le CD31

M. Fernand ESTEVES a été nommé secrétaire

Délibération n° 05

Monsieur le Premier adjoint en charge de l'urbanisme et des grands travaux rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de l'A69 et de son raccordement à l'A680, des aménagements de sécurité ont été réalisés au carrefour RD112 / RD20 à Verfeil. La Commune accueille également un nouveau centre de secours du SDIS, nécessitant des aménagements urbains sur les RD20 et RD112.

La convention vise à fixer la participation financière du Département aux travaux d'urbanisation de la traverse d'agglomération à Verfeil et à définir les modalités de transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Commune pour ces travaux.

Le coût des Travaux est estimé à 322 000€ HT (386 400 € TTC) à la charge de la commune.

Le Département participe à hauteur d'une subvention de 90 000 € plus une subvention complémentaire de 100 000 €. Les travaux de réfection de la chaussée estimés à 90 000 € HT sont directement pris en charge par le CD31. Ainsi, le coût global du CD31 est de 280 000 € HT.

La Commune devra assurer la maîtrise d'ouvrage ainsi que la maîtrise d'œuvre et le suivi du projet. Les subventions pourront être demandées à l'ouverture du chantier et lorsque l'ancienne voirie de Gragnague (impasse) sera reprise dans le domaine de la commune et que la nouvelle voie créée sera dans le domaine public du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à 19 voix POUR,

- APPROUVE la convention telle qu'elle est présentée et annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.
- PRECISE que l'aménagement du carrefour du SDIS a fait l'objet d'une autorisation de programme.
- DIT que suite au bornage de la parcelle et des voiries, le classement des voies en route départementale et route communale pourra avoir lieu.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,